REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DEL08042025-10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Serge REYNIER, Vice-Président en charges des Finances de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE), R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 8
Votants : 44
Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance :

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNSLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Compte Financier Unique 2024. Budget annexe SPANC

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 900,00	67 074,43
	Recettes réalisées (1)	B	199,17	57 396,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 913,90	50 660,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	57 647,32
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	199,17	-250,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	15 012,90	-6 414,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	15 213,07	-6 665,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	15 213,07	-6 665,32

Section d'exploitation :

Recettes de fonctionnement	57 396,43 €
Dépenses de fonctionnement	57 647,32 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	**250,89 €**

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-10-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

Section d'investissement :	
Recettes d'investissement	199,17 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement de l'exercice	**199,17 €**
Restes à réaliser d'investissement :	
Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultats définitifs	
Déficit d'exploitation antérieur reporté	- 6 414,43 €
Déficit d'exploitation de l'exercice	- 250,89 €
Déficit de clôture d'exploitation 2024	**6 665,32 €**
Excédent d'investissement antérieur reporté	15 013,90 €
Excédent d'investissement de l'exercice	199,17 €
Excédent de clôture d'investissement 2024	**15 213,07 €**

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe SPANC, ci-dessus présenté ;
- De dire que le résultat de clôture déficitaire de la section d'exploitation de -6 665,32 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire et reporté en section de fonctionnement au compte 002 ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 avril 2025.
Le Vice-Président, Serge REYNIER.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-10-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025